

## INFORMATION INTENDANCE

Les apprentis doivent s'adresser directement au secrétariat d'intendance.

<p><b>Phase temporaire (choix coché sur le dossier d'inscription)</b> Du 1<sup>er</sup> au 12 septembre 2025</p>	<p>Les élèves demi-pensionnaires 4 jours (DP 4) auront accès à la restauration les lundis, mardis, jeudis et vendredis.</p>
<p><b>Phase définitive</b> A compter du lundi 15 septembre 2025</p>	<p>Une fiche intendance « choix définitif » vous sera remise à la rentrée pour que vous puissiez adapter le régime (3, 4 ou 5 jours) à l'emploi du temps définitif de l'élève.</p>

### RÉGIMES ET TARIFS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2025/2026

- **Demi-pensionnaire forfait 3 jours**  
Pour un total de 452.52€\* découpé en 3 trimestres
- **Demi-pensionnaire forfait 4 jours**  
Pour un total de 548.64€\* découpé en 3 trimestres
- **Demi-pensionnaire forfait 5 jours**  
Pour un total de 644.40€\* découpé en 3 trimestres
- **Interne**  
Pour un total de 1764€\* découpé en 3 trimestres
- **Externe**  
(Repas unitaire 4.85€\*)

**Les encaissements en espèces sont possibles uniquement du lundi au jeudi de 7h30 à 12h00.**

**\*TARIFS 2025 :**

Les frais correspondent à un forfait annuel fixé pour chaque année civile par le Conseil Régional. Ils sont actualisés en janvier de chaque année.